



FORMATION

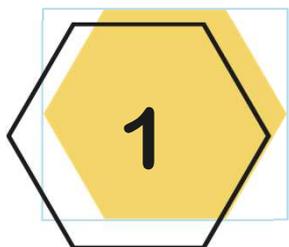
SANTE SECURITE
ET CONDITIONS
DE TRAVAIL

FP-CSE-02-01



MEMBRE DU CSE RENOUVELLEMENT

Cadre légal : Les membres de la délégation du personnel du CSE bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (art. L. 2315-18 :).



**Etre un représentant
du personnel efficace**

Actualiser et compléter ses
connaissances

Améliorer ses pratiques le
fonctionnement du CSE

Mieux gérer les situations
difficiles



**Etre un acteur de la
prévention des risques**

Faire vivre l'évaluation des
risques professionnels

Exploiter les analyses
d'accidents du travail

Assurer le suivi des actions
de prévention



**Etre garant du respect
de la réglementation**

S'informer des évolutions
réglementaires en santé-
sécurité et CSE

Faciliter la prise en
compte de nouvelles
obligations



PROGRAMME MEMBRE DU CSE

JOUR 1 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

- Contenu et rédaction du règlement intérieur
- Articulation CSE et CSSCT, relations avec les autres acteurs
- Utilisation des moyens matériels (local, panneau d'affichage, etc.)
- Préparation des réunions, inspections et enquêtes
- Utilisation du crédit d'heures
- Rédaction et diffusion des PV
- Information et documentation du CSE
- Contribuer efficacement aux consultations obligatoires
- Analyse et suivi des bilans et programmes annuels

JOUR 2 : ANALYSE ET EVALUATION DES RISQUES

- Mise en œuvre de l'analyse des risques sur des cas d'entreprises (dont risques psychosociaux et risques spécifiques à l'entreprise)
 - Mise en œuvre de la méthode d'évaluation de son entreprise
 - Contribuer à l'évaluation des risques (recherche de modalités d'exposition nouvelles ou plus précises en lien avec le travail réel)
 - Exploitation du Document Unique existant (suivi, communication)
 - Contribuer à construire la démarche de prévention de l'employeur (priorisation et suivi des actions)

JOUR 3 : PREVENTION ET COMMUNICATION

- Situer son entreprise au regard des principes généraux de prévention et des différentes formes d'organisation du travail (dont télétravail)
- Veiller à l'efficacité des formations santé-sécurité de son entreprise, dont l'accueil sécurité
- Veiller à la conformité réglementaire de son entreprise (documents obligatoires, vérifications périodiques, gestion des entreprises extérieures)
- Exploiter les inspections et enquêtes (rapports, plan d'actions)
- Exploiter les analyses d'accidents et d'incidents
- Faire la promotion du CSE et de ses actions et résultats
- Faire la promotion de la QVCT (dont égalité professionnelle hommes-femmes, droit à la déconnexion, etc.)

POUR QUI ?

Membres CSE/CSSCT titulaires et suppléants

PRE-REQUIS

Avoir exercé un mandat

LIEU

INTRA : France entière
INTER ; sur Grenoble

TARIFS

INTRA : nous consulter
INTER ; nous consulter

DUREE

3 jours ou 5 jours pour
CSSCT des entreprises
de plus de 300 salariés

MOYENS

Approche concrète et
pratique, participative

FORMATEUR

Spécialiste expérimenté
en CSE/CSSCT

ACCESSIBILITE

Possibilité d'adaptation
Nous prévenir en amont

EVALUATION

QCM final portant sur la
totalité du programme



PROGRAMME MEMBRE DU CSE

CONDITIONS ET MODALITES D'ORGANISATION

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Approche participative avec de nombreuses mises en situation
Conception innovante et visuelle destinée à capter l'attention
Manipulation d'outils divers aux fins d'appropriation (COD-IT, DUERP...)
Exemples et exercices pratiques, analyse des documents existants
Simulation d'une inspection en INTRA

MOYENS D'ENCADREMENT ET D'ANIMATION

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels
Expérience de plus de 20 ans dans la formation des représentants du personnel
Intervention dans de nombreux secteurs (tertiaire, industrie, médico-social...)
Maintien permanent des connaissances via veille réglementaire personnelle

DISPOSITIF DE SUIVI – EVALUATION DES ACQUIS

Fiche de présence et attestation d'assiduité, remotivation si nécessaire
Analyse des attentes et besoins de chacun du début à la fin de la formation
Evaluation de la satisfaction individuelle et de l'atteinte des objectifs
Évaluation des acquis de la formation : QCM final

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Des mesures d'adaptation sont mises en œuvre chaque fois que possible ;
nous contacter en amont pour rechercher les meilleures conditions possibles.

ORGANISATION DE LA FORMATION

MISE EN PLACE ET FINANCEMENT

Le financement est pris en charge par l'employeur. La demande de congé de formation faite à l'employeur précise la date souhaitée du congé, la durée de celui-ci, le prix du stage et le nom de l'organisme chargé de l'assurer.

La demande est présentée au moins 30 jours avant le début du stage.

Le temps consacré à la formation est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation.

Cette formation est renouvelée après 4 ans de mandat, consécutifs ou non.

COMPLEMENTES

TEMOIGNAGES

Formateur agréable, à l'écoute, dynamique, qui connaît bien son sujet

« Je vais mieux préparer mes réunions ce que je ne faisais pas avant. »

« J'ai mieux compris mes missions et leurs limites, jusqu'où je peux aller. »

« Avant on ne faisait pas de réunion entre nous, maintenant on va en faire. »

« Je sais que je peux m'appuyer sur le Code du Travail en cas de besoin. »

BONUS

Boîte à outils fournie (COD-IT, modèles de documents prêts à l'emploi Word et Excel, documentation INRS)

FORMATEUR

CV sur demande

DELAI D'ACCES

Environ trois mois maxi après demande initiale

LOGISTIQUE

Selon INTRA ou INTER
Nous consulter

REFERENCES

Droit à formation :
Article L. 2315-18
Objectif de la formation
Article R. 2315-10
Congé de formation :
Article R. 2315-17
Frais de déplacement :
Article R. 2315-20

BONUS

Formateur disponible après la formation pour des conseils individuels ou questions simples sans supplément